

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history

Herausgeber: Schweizerisches Nationalmuseum

Band: 60 (2003)

Heft: 1-2: "Zwischen Rhein und Rhone - verbunden und doch getrennt?" = "Entre Rhin et Rhône - liens et rupture?"

Artikel: Naissance d'une problématique linguistique : l'Affaire Marly

Autor: Tendon, Stéphane

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-169688>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Naissance d'une problématique linguistique: *l'Affaire Marly*

par STÉPHANE TENDON

De Choindez à Marly

Nos investigations¹ portent sur l'intégration des Alémaniques travaillant pour *Von Roll* (depuis 1846) à Choindez,² et ceux employés par *Ciba* (entre 1961 et 1996) à Marly,³ deux communes francophones⁴ situées à la frontière des langues. Pour Choindez, nous avons retenu la période 1846–1960, avec un *focus* sur l'Entre-Deux-Guerres. Pour Marly, ce sont les années 1960–1990 qui nous importent. La méthodologie s'appuie tant sur des archives (communes et entreprises), que sur des témoignages en histoire orale.

A Choindez, en 1977, les citoyens de la commune ont décidé de rejoindre le canton du Jura, en quittant le district de Moutier pour rejoindre celui de Delémont. Comment ce changement a-t-il pu se réaliser en dépit de la présence d'une importante entreprise alémanique? Pour les Romands, il s'agit d'avantage d'une émancipation face à une entreprise à caractère paternaliste, que d'une velléité d'autonomie par rapport aux Bernois. *Von Roll* est une entreprise soleuroise qui ne prend pas position officiellement dans la *Question jurassienne*. A l'inverse d'un «Röstigraben», c'est une situation de brassage des langues qui caractérise Choindez jusque dans les années 1950. Un *pidgin*⁵ appelé *Schwendidütsch*, ou encore *français de Choindez*, s'est créé vers la fin du XIX^e siècle: il s'agit d'un mélange de dialecte alémanique et de patois jurassien. Les conflits vécus à l'intérieur de l'entreprise sont résultants d'une problématique sociale, séparant les *gros* (cadres de *Von Roll*) des *petits* (ouvriers). Or, les *gros* sont avant tout des Alémaniques. Si la *Question jurassienne* a bel et bien joué un rôle dans l'avenir politique du village, le faisant changer de canton, cela n'est pas le cas du «Röstigraben», ni au sein de l'entreprise, ni dans la commune de Courrendlin.

Le cas de *Ciba* à Marly présente, en apparence du moins, une situation inverse: en 1989, un débat du Conseil général (législatif marlinois) confirme une situation qui prévaut depuis des décennies: les Alémaniques de la commune peuvent scolariser leurs enfants gratuitement à Fribourg. Ce vote n'est pas acquis facilement, il suscite nombre d'oppositions dans la commune, et l'on va parler, jusqu'au départ⁶ de l'entreprise bâloise de la commune de *l'Affaire Marly*. Cette problématique et son origine sont traitées dans cet article.

Contexte de l'implantation de Ciba à Marly

Ciba s'intéresse à la photochimie dès les années 1930, par les travaux de deux chercheurs, Carlo Rossi⁷ et Max Schmid.⁸ L'arrivée de l'entreprise bâloise à Marly doit être replacée dans un contexte de recherche et de commerce international (fin des années 1950 – début des années 1960) où *Ciba* s'allie avec *Ilford* pour concurrencer des «grands» de la photographie comme *Kodak*, *Fuji* ou *Agfa-Gevaert*. *Ciba* s'installe dans le canton de Fribourg pour essentiellement trois raisons. En premier lieu, une entreprise photochimique est déjà sur place: *Tellko*, qui est rachetée par *Ciba* en 1961. Si *Ciba* a des expériences en terme de recherche, il lui manque l'infrastructure de production, que *Tellko* possède. Ensuite, *Ciba* cherche à s'étendre, la place sur Bâle est rare pour le terrain industriel, et cher, alors que des parcelles de Marly pourront être acquises à une moyenne de quatre francs le m². Le terrain du site marlinois présente en outre l'avantage considérable de permettre l'aménagement d'une zone industrielle et d'une zone d'habitation: *Ciba* acquiert les terrains de la colline de Montiver pour son personnel (fig. 1). Enfin, la présence de l'Université de Fribourg est un atout majeur: *Ciba* cherche à développer sa collaboration avec le monde académique, disposant depuis les années 1930 d'une unité de recherche sur la photochimie basée à Bâle.

Si *Ilford* mise initialement sur la production de films graphiques (*Graphic Arts Film*), une ligne de produits destinée avant tout aux professionnels, à Marly, *Ciba-Photochimie* se spécialisera sur les procédés de type *SFB*,⁹ basés sur le traitement de l'argent. Grâce aux *SFB*, on ne passe plus par l'étape du négatif pour développer une photographie: on travaille directement du positif pour produire un autre positif. Les productions à base de *SFB* de *Ciba-Photochimie* seront notamment le *Cibachrome-Graphic* (un format pour des impressions en profondeur, comme les gravures), le *Cibachrome-Print* (format pour les expositions de photographie – le plus connu de la gamme par le tout-public), le *Cibachrome-Separatum* (pour l'imprimerie) et le *Cibachrome-Transparent* (pour des présentations).

Le journal de l'entreprise *Ciba* présente au printemps 1964 un descriptif du site de Marly encore en construction. Il insiste sur la complémentarité idéale entre zone industrielle, zone agricole, zone à bâtir, zone de plaisance, et

donne quelques éléments techniques, notamment sur le pompage de l'eau, un point stratégique pour le futur centre de recherches.

"The result leaps right at you the moment you turn off the road that goes to the Gruyère Country, Lake Geneva, and pick up the Ciba-built access route in Marly-le-Petit. To look

Situation linguistique

La question de la scolarisation des enfants d'Alémaniques de Marly va constituer le point de départ de *l'Affaire Marly*. Les faits: bien que commune francophone, Marly¹¹ prend en charge les frais d'écolage et les frais de trans-



Fig. 1 Le site de Ciba-Photochimie à Marly.

*at the tracery of crane booms above the rising structure, one might well suppose oneself in the docks area of some big city. At the same time, on the nearby hills just back of Marly-le-Grand, a pleasant rural site being readied for housing to accommodate the scientists who will staff the facility. On the opposite side of the vale, overlooking Gérine brook, work proceeds on the water filtering station, while up the Saane 'a piece', at Hauterive power station, Ciba's own pumping-station is swiftly taking shape. Water shall be tapped from any of three available points here, conveyed by pipeline to the filtering plant, and fed down to our thirsty photochemical research."*¹⁰

ports¹² des enfants alémaniques qui désirent suivre l'école en allemand à Fribourg, préférant appliquer le principe de liberté de langue à celui de territorialité. Ce *modus vivendi* linguistique, décrié par certains Romands comme un privilège indu accordé à une couche socio-culturelle déjà favorisée, a bénéficié aux enfants des employés Ciba. Pour les autorités marlinoises, il n'y a aucune raison de s'offusquer de la situation, vu que la commune procède ainsi depuis longtemps.

Claude Lässer: «*Marly a toujours pratiqué cette politique de dire: [...] lorsqu'il faut scolariser des élèves en allemand, on les envoie à Fribourg, et on paie l'écolage.*»¹³

Marly est francophone. C'est du moins généralement admis.¹⁴ Certains Alémaniques contestent pourtant cette donnée, estimant que les communes proches de la frontière des langues devraient être qualifiées de «zone mixte». Dans le canton de Fribourg prévaut¹⁵ depuis 1991 le principe de territorialité: on devrait distinguer les communes francophones des communes germanophones, et définir quelles communes sont mixtes. Or, les seules communes à statut particulier sont Morat et Fribourg, les autres sont francophones ou germanophones par tradition, mais aucune loi ne le précise clairement.¹⁶ Une question se pose avec insistance: depuis quand Marly se montre-t-elle flexible avec sa minorité alémanique? La réponse, susceptible d'être instrumentalisée, mérite d'être nuancée, elle trouve son explication dans un contexte davantage historique et religieux que linguistique et «röstigrabologique».

On trouve certes trace d'une école bilingue à Marly au XIX^e siècle, entre 1848 et 1868,¹⁷ mais, pour suivre gratuitement une école en allemand à Fribourg, il faut être de religion réformée. C'est en 1836 qu'est ouverte la première classe de l'école réformée privée de Fribourg. Entre 1870 et 1884, l'*Ecole Libre Publique (ELP)* est reconnue par le canton de Fribourg: elle a vocation de former les minoritaires qui ne trouvent pas facilement place dans les autres écoles du canton, où la religion catholique est encore très présente. L'école s'adressait donc avant tout à des protestants alémaniques, souvent d'origine bernoise, mais aussi à des juifs. Les œuvres d'entraide protestantes bernoises participent au financement, de même que les protestants du canton, et l'Etat (le canton et les communes, par le truchement d'un «pot commun»). Les cours sont pour l'essentiel dispensés en allemand, mais une section franco-phone est intégrée à l'école dès 1861.

Il est possible que, dans les années 1920 déjà, l'*ELP* ait été mise à disposition des Alémaniques réformés travaillant dans la maison *Winckler*,¹⁸ ou encore auparavant à celle des employés de la papeterie de Marly (démolie en 1922). Il est évident que quand *Ciba* arrive (dès 1961 à Fribourg, en été 1965 à Marly), logiquement, l'*ELP* va constituer la solution idéale pour les enfants des employés alémaniques de *Ciba*. N'oublions pas qu'il s'agit d'obtenir l'adhésion des employés alémaniques de *Ciba* qui viendront s'installer à Marly. Fribourg souffre d'une réputation de canton à la fois conservateur et rural. Or, *Ciba* pourrait être un élément capital dans la modernisation et l'*aggior-namento* économique du canton. Ainsi, Paul Torche, Conseiller d'Etat en exercice à l'époque, compare plusieurs fois *Ciba* à une carte de visite qui servira toute la région. Il enjoint les communes à se montrer flexibles avec les arrivants alémaniques, à développer une tradition d'accueil bilingue.

Les employés alémaniques de *Ciba* ne sont pas tous réformés. A ce titre, l'arrivée de *Ciba* va sans nul doute donner une impulsion supplémentaire à la flexibilité scolaire que connaît Marly. Rappelons-le: jusqu'en 1964, seuls les réformés peuvent être scolarisés gratuitement à l'*ELP* à Fribourg. Or, en 1964, alors que *Ciba* est en train de

s'installer, l'Assemblée communale de Marly-le-Petit décide de rembourser à 100% les frais d'écolage d'une famille d'Alémaniques¹⁹ dont les enfants fréquentent l'école alémanique officielle de la ville Fribourg,²⁰ alors que le Conseil communal (l'exécutif) proposait une répartition égale des frais entre les parents et la commune. Une voie aux Alémaniques catholiques est donc ouverte. La commune de Marly-le-Grand se montre plus restrictive en la matière, remboursant seulement le 75% des frais d'écolage dès 1965.²¹ Dès la fusion²² entre les deux communes, c'est la façon de faire de Marly-le-Petit qui l'emporte pourtant, sans créer de débats linguistiques, religieux, politiques ou identitaires. En 1970,²³ on trouve cependant une première mention d'une discussion du problème linguistique. Dans la partie «divers», un Alémanique, membre de l'Assemblée communale, demande s'il est prévu de construire une école de langue allemande à Marly. On le débute sèchement, et on fera savoir que dorénavant, les «divers» devront être soumis au Conseil communal cinq jours avant les débats.²⁴ L'idée de construire une école de langue allemande à Marly sera parfois évoquée, mais ne dépassera jamais le stade de la réflexion.

Enclenchement de l'Affaire Marly

Dans les années 1980, la problématique linguistique devient plus idéologique. Elle coïncide avec la mise sur pied du Conseil général de Marly. Cette institution est constituée le 5 avril 1982, en une assemblée de 50 citoyens élus tous les quatre ans, qui remplace l'Assemblée communale. Tout commence plutôt bien lors de la première séance. L'allocution du président, un Alémanique, montre que l'heure est à l'ouverture:

«[...] Je ne suis pas Marlinois, ni même Fribourgeois. Ayez donc de l'indulgence pour mon français rudimentaire et ma prononciation plutôt raboteuse. J'essaierai de faire de mon mieux afin que vous me compreniez. Puisque je vois dans cette assemblée un bon nombre de gens qui ne sont pas non plus originaires de la région, mais qui, tout comme moi-même, sont venus d'autres parties de la Suisse pour s'établir dans notre commune, cela démontre, me semble-t-il, que Marly est une commune ouverte et généreuse, où des gens de divers caractères, langues et confessions, peuvent vivre ensemble et se sentir à l'aise. Je pense en effet qu'il est juste de saisir cette occasion pour le reconnaître une bonne fois et pour remercier la population entière, aussi bien que les autorités de Marly, de leurs efforts, qui ont favorisé le développement d'une telle mentalité ouverte. Je souhaite que le Conseil général reprenne cette tradition et la continue dans le même esprit de tolérance et de compréhension. Il me semble qu'un tel esprit est une des conditions primordiales pour réussir notre travail futur. [...].»²⁵

Et pourtant, dès la deuxième séance du législatif marlinois, tenue le 7 juin 1982,²⁶ une décision va constituer en quelque sorte le prolongement de celle du 6 avril 1964, et créer un conflit d'intérêts dans la commune. Quelques Alémaniques tentent de désavouer le conseiller communal en charge du dossier des transports des enfants de langue allemande à Fribourg: ils échouent de peu. Le Conseiller communal estime que le débat est «la preuve que les Suisses alémaniques ne se préoccupent pas des problèmes communaux».²⁷

Dès le milieu des années 1980, les tensions deviennent perceptibles, plus politiques aussi. Elles émergent dans les débats du législatif marlinois. Les rivalités sont d'abord querelles de personnes. Le syndic brise la glace lors d'une séance tenue le 5 décembre 1984. Il affirme que l'ambiance est «mauvaise» au sein de l'administration communale de Marly. Le syndic déplore n'être jamais reçu par la commission financière du Conseil général. Lors de la séance du 19 décembre 1984, le syndic dit qu'on «n'aura pas sa peau».²⁸ Le malaise semble être toutefois davantage lié à la couleur politique des protagonistes qu'à un problème linguistique. Lors de la même séance, un conseiller communal rappelle qu'il avait personnellement demandé qu'un panneau marqué «Achtung Kinder» soit traduit en français, et il déplore que cela n'ait pas été fait. Or et entre-temps, le panneau a été enlevé. «Ce n'était bien évidemment pas le but de son intervention! [...] il] émet ensuite le vœu que le *combat des chefs cesse.*»²⁹ Lors de la séance du 3 avril 1985,³⁰ les protagonistes de cette petite affaire s'expliquent, et tout semble rentrer dans l'ordre. On rejette au passage la faute sur le procès-verbiste, qui aurait commis une erreur de transcription. Désormais, les séances seront enregistrées.

En 1987, une discussion au Conseil général porte sur les statuts du Cycle d'Orientation Sarine-Campagne.³¹ Un refus des statuts est voté, pour une raison financière (le contrôle de la commune est jugé insuffisant). Mais une conseillère générale francophone regrette que les statuts ne précisent pas clairement le principe de territorialité des langues. Le 20 avril 1988, le Conseil général revient sur sa décision et finit par adopter ces statuts.³² Le même jour, on discute à nouveau de problèmes linguistiques, à travers la question des classes de langue (elles sont destinées en priorité aux étrangers qui sont à l'école primaire, leur permettant d'approfondir leur français). Pour des raisons de gain de temps, il est proposé par le Conseil communal que les élèves de l'école primaire de Marly Grand-Pré (anciennement l'école de Marly-le-Petit) prennent le bus pour aller suivre ces classes à Marly-Cité (anciennement l'école de Marly-le-Grand). Deux conseillères générales bondissent lorsqu'elles apprennent que le Conseil communal envisage de demander une participation financière aux parents, et font savoir qu'elles trouvent injuste de faire payer aux parents des enfants socio-économiquement défavorisés les frais de transport, alors qu'on offre cette prestation aux enfants alémaniques se rendant à l'école à Fribourg. Le Conseil communal répond qu'il agit ainsi pour ne pas «créer de précédent».³³

La modification du règlement scolaire communal

Le 22 novembre 1989, *l'Affaire Marly* proprement dite éclate, à l'occasion de l'adoption du nouveau règlement scolaire. Le Conseil général doit débattre ce jour de la modification du «règlement local du cercle scolaire de Marly», qui date de 1973. Le Conseil communal invite les conseillers généraux à modifier les articles 2 et 4 du règlement. Sont proposées les modifications suivantes:³⁴

Article 2: La Commission scolaire organise les transports scolaires gratuits au sens [...] de la loi scolaire. [...]

Article 4: En cas d'accueil d'un élève venant d'un autre cercle scolaire, la Commission scolaire perçoit auprès des communes du cercle scolaire du domicile ou de la résidence habituelle de cet élève, conformément à l'article 10 de la loi scolaire, une participation aux frais de 1100.– pour les élèves de l'école enfantine et pour les élèves des classes de développement.

Le conseiller communal en charge du dossier plaide la cause de la modification. Selon lui, il faut observer que les articles 10 et 11 de la loi scolaire permettent à un élève de fréquenter un autre cercle scolaire que le sien, «pour des raisons de langue ou pour d'autres raisons». La modification marlinoise est attendue comme une normalisation du *modus vivendi* que la commune connaît. Il en irait de l'avenir des communautés: «la cohésion du canton a pu être maintenue jusqu'à présent, le dialogue entre les communautés linguistiques existe».

Claude Lässer: «Et c'est là qu'il y a eu des difficultés. Le Conseil communal disait: Eh bien voilà, il faut réviser le règlement scolaire, il n'est pas conforme à la pratique, donc il faut corriger le règlement pour que la pratique soit conforme au règlement.»³⁵

La conseillère générale Juliette Biland lance la contre-attaque. Pour elle, c'est le principe de territorialité qui est mis en danger, qui se définit en quatre mots: «un territoire, une langue», un faux-pas est donc en train de se commettre.

*«Mme Biland constate que Marly est une commune romande, francophone et l'histoire de la commune politique qui commence vers 1830 le prouve. Depuis 150 ans au moins, la langue seule et unique du cadastre est le français. Les documents les plus anciens prouvent que la commune a été composée de territoires à la toponymie entièrement latine, française ou patoise. De plus, récemment, dans sa réponse à la motion DEISS (problème d'organisation judiciaire), le Conseil d'Etat a précisé le 19 septembre 1989 que, hormis la ville de Fribourg, les communes du district de la Sarine sont considérées comme francophones et que leur langue, judiciaire, doit rester le français. [...] Mme Biland estime que l'enjeu de la décision de ce soir n'est pas financier. Cet enjeu est beaucoup plus important, il s'agit de définir ni plus ni moins le statut linguistique de Marly.»*³⁶

En votant la modification du règlement scolaire, les Marlinois deviendraient ni plus, ni moins, une commune mixte, où la minorité alémanique pourrait tôt ou tard revendiquer des droits. Ainsi, l'école de Marly deviendrait bilingue, et les publications devraient être publiées dans les

deux langues. Surtout, cela impliquerait «la perte de notre identité». Juliette Biland, suivie en cela par le groupe socialiste, soumet un contre-projet à la modification, qui consiste en un article 5 (nouveau):³⁷

a1 Lorsqu'un élève du cercle scolaire est autorisé à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, les frais scolaires sont à la charge des parents ou du représentant légal.

a2 Ceux-ci correspondent au montant effectif de la participation demandée par l'autre cercle scolaire, selon l'article 10 de la loi scolaire, et au montant des frais de transport éventuels. [...]

La conseillère générale conclut son intervention par une prophétie: «La décision qui va être prise ce soir va marquer l'histoire de notre commune [...]. Le canton de Fribourg nous regarde, et même la Suisse.» Le conseiller communal réplique brièvement, il estime que le principe de territorialité n'est nullement mis en danger par la modification du règlement scolaire.

Les Alémaniques répliquent par l'intervention de M. O. Gehring (groupe «Marly-Voix»).³⁸ Ce dernier fait allusion à des promesses datant de l'établissement de *Ciba* à Marly, sans que la langue de la commune n'eût été mise en danger. Si la commune n'avait pas mis en avant cette flexibilité, d'après M. Gehring, *Ciba* ne serait sans doute pas venue. L'argument fiscal est brandi: «[M. Gehring] constate que 72 000.- [somme que la commune doit débourser pour l'opération] ne représentent que 1% des impôts directs, tandis que le manque à gagner représenté par les employés de *Ciba* qui ne viendraient pas s'installer à Marly pour une question de langue pourrait avoir une influence sur nos finances communales.» Au niveau des statistiques de la population, à l'époque de *l'Affaire Marly*, l'allemand est en régression dans la commune.

La proposition de Juliette Biland passe en votation. Elle est repoussée, dans un vote à mains levées, par 25 voix contre 20. Les fronts sont marqués.

Juliette Biland : «[...] Je me souviens d'une réflexion d'un Conseiller général, à propos du vote, au sujet du règlement scolaire lui-même, qui m'a dit à la sortie: «Si vous aviez demandé le vote au bulletin secret, vous l'emportiez ...» [...] C'est dire à quel point ... il y a des gens qui n'ont pas osé s'exprimer ... selon leurs convictions».»³⁹

Une voie étroite est donc tracée pour le règlement, qui est accepté pour sa part plus nettement: par 20 voix contre 11.

Bilan

L'Assemblée communale de Marly-le-Petit du 6 avril 1964 a ouvert pour tous les Alémaniques la voie à l'officialisation d'un *modus linguistico-scolaire marlinois*, qui date du XIX^e siècle pour les réformés. Le protocole communal de Marly-le-Petit ne présente pas un seul instant l'octroi de ce droit comme une revendication alémanique satisfaisante. On ne comprend certes pas pourquoi l'Assemblée se montre

dans sa décision plus généreuse que le Conseil communal. Mais Jean Gaudard, ancien syndic, fait du fonctionnement des Assemblées communales l'analyse suivante:

Jean Gaudard: «[...] Je constatais qu'aux Assemblées venaient les gens en fonction des sujets qui étaient traités. Alors, il suffisait que l'on voulait construire une route à tel endroit, et 80% des gens de l'Assemblée, c'était des gens de ce secteur-là. C'était plus objectif, donc ça tenait plus debout. [...] C'était plus sérieux!...»⁴⁰

Il est possible que le soir du 6 avril 1964, sur les 64 citoyens présents, plusieurs Alémaniques aient fait le déplacement, dans le but d'avantage leur colocuteurs. C'est une hypothèse certes discutable, vu que *Ciba* n'entre-tame ses activités qu'en août 1965. Peut-être a-t-on voulu montrer un geste de bonne volonté à l'égard des arrivants? En 1964, c'est une décision surtout structurelle, voire conjoncturelle, qui dicte la situation: l'offre scolaire n'étant pas suffisante à Marly, les parents doivent aller chercher ailleurs, l'infrastructure scolaire est en construction. Le Cycle d'Orientation de Marly sera par exemple inauguré en 1976. Jusque dans les années 1980, la politique communale suscite peu ou pas de discussion. Nous avons fait allusion à la revendication d'un Alémanique, lors de l'Assemblée communale du 21 décembre 1970, qui s'apparente davantage à une maladresse.

Il faut donc attendre le début des années 1980 pour que la question linguistique apparaisse comme un problème idéologique d'importance dont il s'agit de discuter. La problématique linguistique prend alors une cohérence pour les milieux intellectuels, politiques, journalistes romands. Christophe Büchi fait allusion⁴¹ aux suites directes de la *Question jurassienne*, qui se prolonge en une régionalisation de la quête identitaire. Le postulat d'un certain Conseiller national, Jean-Pascal Delamuraz, qui pose le 20 avril 1978 la question des minorités linguistiques, l'apparition spectaculaire du «Röstigraben» en 1980 dans la votation populaire sur la ceinture de sécurité,⁴² le pamphlet d'Alain Charpilloz et de Geneviève Grimm-Gobat *La Romandie dominée* (1982), le premier numéro de *L'Hebdo* en 1983, sans oublier le «Manifeste romand» du *Mouvement populaire romand* (1982, publié en 1984): pour Büchi, ces quelques jalons, parmi d'autres, vont conduire à l'éveil d'une conscience romande, et à la crise du «Röstigraben» après le rejet alémanique de l'*Espace Economique Européen* le 6 décembre 1992.

Dans le prolongement de ces réflexions, quelques Fribourgeois romands vont lancer en 1986 la CRPF, *Communauté romande du Pays de Fribourg*, un groupe de réflexion qui joue un rôle important à l'époque de *l'Affaire Marly*, et tenter de réveiller les consciences romandes (ou fribourgeoises francophones), pour contrer l'influence de la DFAG, *Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft* (fondée pour sa part en 1959). C'est le principe de territorialité comme base de coexistence linguistique qui est mis en avant, et c'est sur cette base qu'est rédigé le *Manifeste de Marly* en 1996. Le *Manifeste* a retrouvé récemment une nouvelle légitimation, suite à une décision du Tribunal

fédéral (fin 2001) d'autoriser un élève de Granges-Paccot à fréquenter (contre paiement des frais d'écolage) une école alémanique de la ville de Fribourg.

Quelques autres pistes pour expliquer l'Affaire Marly

Réduire *l'Affaire Marly* à un «simple» débat linguistique et éventuellement idéologique est un peu court. D'autres éléments peuvent expliquer les malentendus, voire les mésententes entre les communautés. Ils sont à chercher dans les différences socio-culturelles et économiques entre certains habitants de Marly de souche et les employés de *Ciba* (alémaniques ou non).

Mentionnons tout d'abord les salaires des employés de *Ciba*. Mieux rémunérés que les salariés d'autres entreprises de la région, ils suscitent la jalousie. Par ailleurs, les employés bénéficient des priviléges d'une grande entreprise, comme des rabais dans des commerces locaux, auxquels ne peuvent prétendre ceux qui ne sont pas employés par *Ciba*.

Colette Rodi :⁴³ «[...] *Un jour, un des ces Herr Doktor de la Ciba est arrivé chez mon père, et lui a acheté un petit sapin pour mettre dans la voiture. Un petit sapin déodorant. Alors, il a demandé si (je crois que c'est un sapin qui à l'époque valait 1 franc 30) il a demandé s'il y avait un rabais pour cela. Alors, mon père lui a sorti 2 francs, et lui a dit: «Ah oui, pour Ciba, on vous offre le sapin, et c'est encore 2 francs [pour vous].». [Rires] Alors, [mon père] s'est empressé de téléphoner au directeur de la Ciba pour dire: «Qu'est-ce que tu as pour des imbéciles dans ta boîte! pour être capable d'accepter un truc pareil.» ... C'était une insulte ...*

Nous avons fait allusion au contexte culturel du canton de Fribourg des années 1960. Marly, comme beaucoup de villages du canton de Fribourg, vit sous le règne des «trois rois» que sont le syndic, l'instituteur et le curé. Progressivement, et en partie avec l'influence des arrivants alémaniques, le village s'urbanise, s'agrandit, se modernise. L'évolution rapide du village a pu, de ce fait, susciter quelques incompréhensions chez les Marlinois. Ainsi, le curé quittera ses fonctions suite à l'arrivée de *Ciba*, en

partie de par sa méconnaissance de l'allemand, mais aussi par une non-adhésion à la modernité. La «perception du changement»,⁴⁴ selon l'expression de Luc Monteleone *et al.*, aurait ainsi induit un passage «rude pour les anciens [du village]».⁴⁵ Nous avons fait mention du problème de *l'ELP*. Il nous semble important de faire la part des choses entre ce qui est une problématique religieuse historique datant du XIX^e siècle, et ce qui relève d'un filtre interprétatif identitaire et linguistique des années 1980.

Nous pensons toutefois que *l'Affaire Marly* a été moins une réaction marlinoise face au changement, que l'opportunité pour un réflexe identitaire de se manifester, en un écho fribourgeois aux «Röstrigrabologues» romands des années 1980 et aux séparatistes jurassiens des années 1960–1970. Il s'agissait aussi de prendre le contre-pied des concerts récurrents de louanges adressés à l'entreprise bâloise pour son rôle dans la région. La présence de *Ciba* s'est avérée une réalité déterminante dans les choix de la commune. La problématique linguistique marlinoise en est logiquement tributaire. Marly est une des seules communes romandes du canton de Fribourg à avoir une politique linguistique très flexible. Toutefois, si la présence de *Ciba* a fortement encouragé cette flexibilité, elle n'en est pas la responsable, puisque le *modus vivendi* linguistique est, par sa composante religieuse (*ELP*), antérieur à l'arrivée de *Ciba*, et ne concerne pas uniquement Marly. Ce sont les années «Röstigraben» qui ont donné l'occasion à une minorité de battre en brèche un arrangement basé sur le pragmatisme, la raison de l'économie, voire la raison d'État. Critiquer cet arrangement était tabou.

Demeure une question: Marly est-elle commune romande ou zone mixte? Et avec quelles conséquences? Certains Alémaniques plaident pour le concept de «zone grise». Les autorités communales affirment que la commune est romande, mais flexible par rapport aux citoyens Alémaniques. Cette forme d'ouverture crée cependant une forme d'ambiguïté, puisqu'elle s'oppose à la politique d'autres communes du Grand-Fribourg qui s'affichent comme plus strictes (Granges-Paccot par exemple). Les débats actuels de la Constituante fribourgeoise illustrent la difficulté à trancher dans un débat historique émotionnel, mais stimulant.

PROVENANCE DE L'ILLUSTRATION

Fig. 1: Travaux photochimiques à Marly. Carton «Verkauf Historisches über Photochemie, Allg. Dokumentation Geschichte, 1962–1970», Cote Vf 12.01.7, Reproduction avec l'aimable autorisation des Archives de Novartis SA, Bâle.

NOTES

- ¹ Cette recherche s'effectue dans le cadre d'une thèse de doctorat menée sous la direction de Martin Schaffner, Université de Bâle, avec la co-direction de François Walter, Université de Genève.
- ² L'entreprise *Von Roll* se trouve encore aujourd'hui à Choindez, qui est devenu un hameau presque désert de la commune de Courrendlin (JU).
- ³ Canton de Fribourg.
- ⁴ Si la dénomination *francophone* est indiscutée pour Courrendlin (JU), certains préfèrent parler de «zone mixte» pour Marly (FR).
- ⁵ *Pidgin*: mélange des langues. “A language with a greatly reduced vocabulary and a simplified grammar, often based on a western European language. Pidgins usually arise as methods of communication between groups that have no language in common; the pidgins in some instances later become established first or second languages of one of the groups involved. Some examples of pidgin are Chinese Pidgin English, Haitian French Creole, and Melanesian Pidgin English.” Source: *Encyclopædia Britannica*.
- ⁶ Dès 1996, pour des raisons économiques, suite à la fusion de *Ciba-Geigy* avec *Sandoz*.
- ⁷ Pour information, on peut consulter le journal de laboratoire du Dr. Carlo Rossi: *Laborjournale Dr. Carlo Rossi*, carton «Chemische Zweckforschung», 1938–1962, cote FO 5.01.11, Archives *Novartis*, Bâle.
- ⁸ De remarquables travaux sont à disposition dans les *Akten Dr. Max Schmid* [photochimiste qui a notamment résolu le problème de la gradation], carton «Chemische Zweckforschung – Photochemie», 1946, cote FO 5.06, Archives *Novartis*, Bâle.
- ⁹ SFB = *Silberfachbleichprodukte* (produits de blanchissement à base d'argent), en anglais *Silver dye-bleach products*.
- ¹⁰ *Ciba Journal* 29, «Ciba Photochemical», 80 pages, printemps 1964, *Ciba*, Bâle, p. 51.
- ¹¹ A notre connaissance, une autre commune du district de la Sarine commet la même entorse: il s'agit de Villars-sur-Glâne, qui a fait moins parler d'elle que Marly. D'autres communes du canton, dans le district du Lac par exemple, sont aussi flexibles que Marly.
- ¹² Villars-sur-Glâne ne rembourse que les frais d'écolage.
- ¹³ Entretien avec Claude Lässer, ancien syndic de Marly, Fribourg, 13 juillet 2000, transcription de l'entretien, 18 p., p. 9.
- ¹⁴ Nous n'entrons pas ici dans le débat historique «Marly a-t-elle toujours été romande?». Ce point est discuté. Nous noterons qu'au début du XX^e siècle, le pourcentage d'Alémaniques dans la commune atteint 22%, et qu'il s'élève encore à 16% à la fin du siècle.
- ¹⁵ La Constitution est actuellement en révision.
- ¹⁶ Suite à la votation du 23 septembre 1990 sur le principe de territorialité, on s'attendait à ce que le Conseil d'Etat fribourgeois répartisse une fois pour toute les communes selon le critère «francophone», «mixte», ou «germanophone». En dépit de deux projets déposés au Grand Conseil (motion Biland-Rebetz et motion Chollet), le Conseil d'Etat n'a pas donné suite.
- ¹⁷ NOËL AEBY / JEAN-PIERRE DEWARRAT / WERNER VOGEL / CHARLES EMMENEGGER / ANNELIESE MEYER / LUC MONTELEONE, *Marly, son histoire*, Société de développement de Marly et environs, pp. 100-101.
- ¹⁸ Entreprise fribourgeoise qui s'est fait connaître dans le domaine du préfabriqué.
- ¹⁹ Assemblée communale extraordinaire du 6 avril 1964 à 20h, à la Croix-Blanche à Marly-le-Grand, in: Protocole des assemblées communales de Marly-le-Petit du 21 avril 1951 au 22 février 1966.
- ²⁰ Par école officielle, nous entendons l'école publique de la ville, et non l'*ELP*.
- ²¹ Protocole des séances du Conseil communal de Marly-le-Grand commencé le 26 juillet 1961 (s'arrête en 1966. C'est la séance du 5 octobre 1965 qui nous intéresse).
- ²² En 1970, Marly-le-Grand et Marly-le-Petit fusionnent pour devenir Marly. Chésalles les rejoint en 1976.
- ²³ Assemblée communale du 25 mars 1970 (tenue à la cantine *Ciba*), in: Assemblées communales [de Marly] du 25 mars 1970 au 15 mars 1982.
- ²⁴ Assemblée communale du 21 décembre 1970, in: Assemblées communales [de Marly] du 25 mars 1970 au 15 mars 1982.
- ²⁵ Assemblée du 5 avril 1982, in: Procès-Verbaux, Séances du Conseil général 1982–1985.
- ²⁶ Assemblée du 7 juin 1982, in: Procès-Verbaux, Séances du Conseil général 1982–1985.
- ²⁷ Cf. note 26.
- ²⁸ Assemblée du 19 décembre 1984, in: Procès-Verbaux, Séances du Conseil général 1982–1985.
- ²⁹ Cf. note 28.
- ³⁰ Assemblée du 3 avril 1985, in: Procès-Verbaux, Séances du Conseil général 1982–1985.
- ³¹ Séance du Conseil général du 16 décembre 1987, in: Procès-Verbaux, Séances du Conseil général 1987–1990.
- ³² Séance du Conseil général du 20 avril 1988, in: Procès-Verbaux, Séances du Conseil général 1987–1990.
- ³³ Cf. note 32.
- ³⁴ Séance du Conseil général du 22 novembre 1989, in: Procès-Verbaux, Séances du Conseil général 1987–1990.
- ³⁵ Entretien avec Claude Lässer, p. 10.
- ³⁶ Séance du Conseil général du 22 novembre 1989, in: Procès-Verbaux, Séances du Conseil général 1987–1990.
- ³⁷ Cf. note 36.
- ³⁸ Un parti communal non aligné sur les partis traditionnels, dans lequel militent plusieurs Alémaniques.
- ³⁹ Entretien avec Juliette Biland et Colette Rodi, Marly, 14 août 2000, transcription de l'entretien, 26 p., p. 12.
- ⁴⁰ Entretien avec Jean Gaudard, Marly, 8 octobre 2001, transcription de l'entretien, 14 p., p. 10.
- ⁴¹ CHRISTOPHE BUECHI: «*Röstigraben*», das Verhältnis zwischen deutscher und französischer Schweiz, Geschichte und Perspektiven, Zürich 2000, pp. 259–264.
- ⁴² Accepté de justesse par 52% des votants, refusé largement en Suisse romande, au Tessin, et en Suisse centrale.
- ⁴³ Cf. note 39.
- ⁴⁴ NOËL AEBY / JEAN-PIERRE DEWARRAT / WERNER VOGEL / CHARLES EMMENEGGER / ANNELIESE MEYER / LUC MONTELEONE (cf. note 17), p. 154.
- ⁴⁵ NOËL AEBY / JEAN-PIERRE DEWARRAT / WERNER VOGEL / CHARLES EMMENEGGER / ANNELIESE MEYER / LUC MONTELEONE (cf. note 17), p. 154.

RÉSUMÉ

Ciba s'installe en 1961 à Marly, commune fribourgeoise (district de la Sarine) à la frontière des langues. L'entreprise entame la production d'une gamme de produits photographiques, parmi lesquels nous citerons le Ciba-Chrome, un matériel photographique de haute qualité. Dans les années 1980, le site connaît une crise importante liée à la montée du cours de l'argent. La photochimie est touchée, une mutation partielle des activités se met en place, mais elle ne permet pas de sauver le site, qui sera définitivement fermé suite au spin-off de 1996 entre Ciba-Geigy et Sandoz (Novartis). Indépendamment des aléas industriels du site, on se souvient de l'affaire Marly: dans la commune, un modus vivendi prévoit que les enfants des Alémaniques de la commune peuvent être scolarisés en allemand à Fribourg, sous certaines conditions. Cette flexibilité est progressivement remise en question dans les années 1980, au nom du principe de territorialité, lui-même accepté en votation le 23 septembre 1990 par le peuple fribourgeois. L'intérêt de notre recherche (réalisée dans les archives de la commune et de l'entreprise d'une part, grâce à des témoignages en histoire orale d'autre part) est de montrer que si l'affaire Marly est une problématique a priori linguistique, il faut prendre en compte une face cachée, qui s'explique davantage socio-culturellement. Enfin, la problématique, par son lien avec l'Ecole libre publique (à l'origine une école pour les réformés du canton, qui bénéficiera dès 1961 aux enfants d'Alémaniques employés à *Ciba*), présente un aspect confessionnel inattendu.

RIASSUNTO

Per produrre una gamma di prodotti fotografici di alta qualità, fra i quali citiamo Ciba-Chrome, l'azienda chimica *Ciba* apre nel 1961 una fabbrica a Marly, un comune friburghese posto sul confine linguistico nel distretto della Sarine. Negli anni Ottanta l'azienda subisce una grave crisi, a causa delle ripercussioni della rapida ascesa del franco che investe la fotochimica e provoca una modifica parziale delle attività. Ciò non permette però di salvare lo stabilimento, il quale sarà chiuso nel 1996, in seguito a uno spin-off tra Ciba-Geigy e Sandoz (Novartis). A parte i ricordi spiacevoli legati alla crisi economica, l'affaire Marly è ricordato anche per un'altra ragione. Infatti, il Comune aveva allora optato per un modus vivendi, che, a determinate condizioni, permettesse ai figli degli Svizzeri tedeschi di frequentare una scuola germanofona di Friburgo. La flessibilità mostrata è messa progressivamente in questione negli anni Ottanta in nome dell'applicazione del principio di territorialità, sancito successivamente nella votazione popolare svoltasi a Friburgo il 23 settembre 1990. Le nostre ricerche negli archivi comunali e aziendali, nonché le interviste con testimoni dell'epoca, hanno come scopo di mostrare che l'affaire Marly è in primo luogo un problema linguistico, ma che in tale contesto va preso in considerazione anche un livello sommerso, spiegabile in primo luogo con aspetti socioculturali. Infine, il coinvolgimento dell'Ecole libre publique, una scuola cantonale destinata prevalentemente ai protestanti del Cantone ma aperta nel 1961 anche ai figli degli impiegati Svizzeri tedeschi della *Ciba*, ci confronta anche con un aspetto confessionale inatteso.

ZUSAMMENFASSUNG

Zur Herstellung qualitativ hochstehender photographischer Produkte eröffnet der Pharmakonzern *Ciba* 1961 eine Fabrik in Marly, einer an der Sprachgrenze gelegenen freiburgischen Gemeinde im Saane-Bezirk. In den 80er-Jahren stürzt der starke Kursanstieg das Unternehmen in eine schwere Krise und das Werk muss geschlossen werden. Unabhängig von diesen unerfreulichen Ereignissen erinnert man sich noch an die Affäre Marly: Unter gewissen Voraussetzungen ermöglicht die Gemeinde den Kindern von Deutschschweizern den Besuch einer deutschsprachigen Schule in Fribourg. Die Anwendung des Territorialprinzips, welches später in der Volksabstimmung vom 23. September 1990 angenommen wird, stellt diese flexible Haltung in den 80er-Jahren zunehmend in Frage. Unsere Untersuchungen in den Gemeinde- und Firmenarchiven und die Interviews mit Zeitzeugen haben gezeigt, dass der Affäre Marly wohl in erster Linie sprachliche Probleme zugrunde liegen, dass jedoch eine unterschwellige sozio-kulturelle Ebene mit berücksichtigt werden muss. Im Zusammenhang mit der Ecole libre publique, einer ursprünglich den Reformierten des Kantons vorbehaltenen Schule, die ab 1961 auch von den Kindern der Deutschschweizer Angestellten der *Ciba* besucht werden konnte, taucht zusätzlich ein unerwarteter, konfessioneller Aspekt auf.

SUMMARY

In 1961 *Ciba* built a factory for the manufacture of cutting-edge photographic products, such as Cibachrome. It was located in Marly, a community on the language border in the Canton of Fribourg. With the Swiss franc getting stronger and stronger in the 1980s, the enterprise could no longer remain competitive and the plant had to be closed down. In addition to that unfortunate event, the community still remembers *l'affaire Marly*. Under certain circumstances, the town permitted the children of German-Swiss parents to attend a German-language school in Fribourg. The territorial principle, later introduced by ballot on 23 September 1990, successively undermined this flexible approach of the 1980s. Research in the municipal and company archives and study of oral history records revealed that the "Marly Affair" was primarily a consequence of linguistic problems although an undercurrent of socio-cultural issues must also be taken into account. As of 1961, the *Ecole libre publique*, a school that was originally open only to Protestant residents of the Canton, began accepting the children of Swiss-German employees of *Ciba*, thus adding an unexpected religious aspect to the issue as well.